

DECISION

Relative à la composition des bureaux de vote centraux des comités sociaux d'administration commun et CNOUS lors du prochain renouvellement général des instances

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*VU le code général de la fonction publique ;
VU le code de l'éducation ;
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
VU l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat modifié ;
VU l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
VU la circulaire du 27 juillet 2022 relative à l'organisation des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
VU la décision CNOUS n°2022 11 02 -3 relative aux élections aux comités sociaux d'administration du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,*

DECIDE

Article 1 :

Le bureau de vote central chargé du CSA Commun, créé par l'article 4 de la décision n° 2022 11 02 - 3 du 4 novembre 2022 susmentionnée est composé comme suit :

- Mme Dominique MARCHAND, présidente, présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et scolaires, ou son représentant.
- Mme Hélène Maury, sous-directrice des ressources humaines et de la formation, ou son représentant.
- Le délégué de chaque liste en présence, ou son représentant.

Article 2 :

Le bureau de vote central chargé du CSA CNOUS, créé par l'article 6 de la décision n° 2022 11 02 - 3 du 4 novembre 2022 susmentionnée est composé comme suit :

- Mme Dominique Marchand, présidente, présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et scolaires, ou son représentant.
- Mme Hélène Maury, sous-directrice des ressources humaines et de la formation, ou son représentant.
- Le délégué de chaque liste en présence, ou son représentant.

Dominique MARCHAND

